

Concilier famille et travail pour les futures mamans

Enfin une Bonne Nouvelle, pour les Parents qui travaillent !

Rien n'est moins stressant, que de se demander, à qui l'on va confier : Bébés, et Enfants en bas âge, avant de partir travailler ! Une Charte vient d'être créée, elle est née d'une inquiétude de l'association SOS-Préma : 65 000 enfants naissent prématurés chaque année ! un chiffre qui a progressé de 45% depuis 1995.

Pour sa fondatrice, cette augmentation est en partie liée au stress qui règne dans le Monde du Travail. Associée à l'Oréal, l'association a lancé l'idée d'une Charte d'Entreprises, favorisant la conciliation entre vie Professionnelle, et vie Familiale. Cette Charte prend acte d'une réalité : aujourd'hui, près de 60% des enfants de moins de 6 ans grandissent au sein de couples « Bi-Actifs ». Le taux d'activité des Femmes s'établit à 80% quand elles ont : UN Enfant, puis chute à 60%, lorsqu'elles en ont DEUX, et enfin à 37% lorsqu'elles en ont TROIS ou plus !

Les Hommes, eux, conservent un taux d'activité de plus de 90%. Au nom de l'Egalité Professionnelle, la Charte, propose, de créer un environnement favorable aux Salariés « Parents ». Le Père et la Mère doivent prendre la même part à l'éducation des Enfants ! Le congé parental, le temps partiel, concerne aussi bien les « Mères » que les « Pères ».

Un Cabinet de Conseil en relations Humaines, prévoit des horaires aménagés pour les Pères, dans les semaines qui précèdent l'accouchement. Cette entreprise, compense les salaires à 100% pendant le congé de paternité, elle propose aussi une large palette de temps partiel : 50, 60, et 75% ! Elle accepte le Télétravail, afin de permettre aux parents de rentrer plus tôt chez eux.

l'Oréal, qui est à l'origine de la Charte, offre aux Femmes, un mois de Congé Maternité supplémentaire rémunéré à 100%, et participe à plusieurs crèches « Inter-Entreprises » dans la région parisienne. : « la garde des Enfants est le problème numéro Un des Femmes qui reviennent de congé de Maternité », souligne la Directrice des Ressources Humaines.

La Crèche est le mode de garde préféré des Parents, mais l'offre publique est encore insuffisante !!!
Création de Crèches, Aménagement du temps de Travail, Suppression des Réunions Tardives : voilà ce que 29 Entreprises ont signé le vendredi 11 Avril !!

Ce qui fait dire à Xavier BERTRAND, Ministre du Travail : « Le Monde du Travail a Tout à Gagner : un Parent qui a trouvé un mode de garde pour son Enfant, est aussi un Salarié, plus Efficace, car il a l'esprit, plus Tranquille ».